

MAX HUBER

Lorsque disparaît un homme qui fut grand par la pensée et par l'action, ses disciples, ceux dont il fut le guide, se trouvent seuls et souvent désemparés.

Face au destin ils s'interrogent sur eux-mêmes et se demandent s'ils pourront faire leur devoir comme il faut qu'il soit fait. Mais alors se manifeste dans toute sa force et dans toute sa clarté le message de celui qu'ils ont perdu. Lorsqu'il s'agit d'un Max Huber, ce message revêt l'aspect d'une présence, d'une intelligence qui semblent encore créer, d'un cœur dont les battements ne se seraient pas arrêtés.

Car, au centre de l'œuvre de Max Huber, il y a la vie d'un homme qui fut le plus humain des hommes, parce que ses dons exceptionnels ne le séparèrent jamais de ses semblables et ne lui épargnèrent pas, à côté des plus hautes certitudes, des craintes légitimes qu'il devait combattre sans cesse. Jusqu'à la fin, il a poursuivi la lutte avec une ardeur, une jeunesse de pensée et de sentiments toujours renouvelées.

Appelé, en 1923, par Gustave Ador et ses collègues à faire partie du Comité international de la Croix-Rouge, il revêtit les fonctions présidentielles de 1928 à 1944, pour être ensuite élu Président d'honneur.

C'est à lui qu'incomba la lourde charge de présider aux destinées du Comité international pendant la presque totalité de la seconde guerre mondiale et dans la période aussi difficile de l'immédiat après-guerre.

Il fut non seulement l'âme de la grande croisade de la charité entreprise contre les forces du mal qui ravageaient le monde, il fut aussi le centre, la cheville ouvrière de l'immense organisation que le Comité dût mettre sur pied pour s'acquitter de ses devoirs. Songez que cette organisation groupa près de quatre mille collaborateurs, que son courrier se chiffra par soixante millions de plis reçus et autant d'expédiés, que ses cent-quatre-vingt délégués dans le monde accomplirent onze mille visites de camps de prisonniers, qu'elle transporta et distribua des secours qui, pour les seuls prisonniers de guerre, représentent une valeur de trois milliards de francs suisses, qu'elle posséda une flotte de quarante-trois navires.

On comprendra que le président Huber ait été, plus que tout autre, accablé par le labeur journalier et par les tâches nouvelles qui surgissaient sans cesse inopinément.

Cependant, malgré la besogne courante, à laquelle il faisait pleinement face, c'est lui et lui seul, au sein de l'institution, qui accomplit l'œuvre de la pensée créatrice, réalisant ainsi un véritable tour de force.

Cette œuvre revêt un triple aspect.

Elle a consisté tout d'abord à fixer la doctrine de la Croix-Rouge, à définir son idéal, à préciser ses fondements et ses limites, à la doter de principes d'action. La doctrine ainsi créée par Max Huber découle principalement de ses écrits: Croix-Rouge - quelques idées, quelques problèmes; Le Bon Samaritain; Principes d'action et fondements de l'œuvre du CICR. Elle résulte aussi des mémoires et appels adressés par le Comité aux puissances et aux Sociétés nationales.

L'œuvre de la pensée créatrice comporte aussi un deuxième aspect.

Max Huber a été la conscience juridique et morale du Comité international et de la Croix-Rouge tout entière. La plupart des textes du CICR qui ont trait à des problèmes fondamentaux sont de la main même de Max Huber.

Ce sont des documents fortement construits et pleins de sens.

Il les écrivait en français, et comme ce n'était pas sa langue maternelle, il demandait à ses collaborateurs d'en réviser le style.



Photo C. G. George, Genève

Max Huber à sa table de travail (1944).

La Croix - Rouge - qui ne possède aucun moyen de débouner les grands courants de l'esprit humain - doit rester fidèle à son principe : l'aide désintéressée à l'homme qui souffre, à l'homme abandonné et sans protection. Ce principe qui inspire ses activités, la soutient dans la lutte persévérante qu'elle mène pour obtenir des garanties de droit en faveur de la personne humaine. Les Etats ont intérêt à ce que leurs propres ressortissants soit protégés et de ce fait qui les pousse à signer les Conventions, facilite en même temps la tâche de la Croix-Rouge. Mais celle-ci doit intervenir également là où les traités font défaut, là où l'individu n'est soutenu par aucun gouvernement. C'est dans sa volonté de secourir, semblable au Bon Samaritain, celui qui est seul et abandonné que la Croix-Rouge puise sa force et c'est ainsi qu'elle demeure, avec toutes les responsabilités morales que cela comporte, une puissance morale.

Max Huber

Cependant, les passages exprimant une pensée profonde avaient le plus souvent déjà une forme parfaite, de sorte qu'il n'était pas nécessaire d'y changer quoi que ce fût. Ces phrases, lapidaires, nettes et belles, étaient comme des médailles admirablement frappées. Ainsi: « Mais si la Croix-Rouge reculait devant l'abîme qui sépare ce qu'elle voudrait faire de ce qu'elle peut, elle aurait déjà capitulé sur le champ de bataille de Solferino. »

Le penseur et l'homme clairvoyant apparaissent aussi — troisième aspect — dans le fait que Max Huber sut voir loin. Bien qu'il fût sans cesse secoué par les remous de la tempête qui sévissait dans le monde et sans cesse absorbé par de nouvelles et urgentes préoccupations, la nécessité d'assurer, même à longue échéance, l'organisation et l'avenir de l'institution, demeura toujours présente à son esprit.

C'est lui qui, notamment, reconnut que l'extension considérable des services du CICR rendait indispensable la création d'une administration permanente composée de collaborateurs soigneusement formés.

Et pour terminer quelques mots sur l'homme: de lui, on peut dire, avec l'Écriture, que « la plus belle parure d'un homme c'est sa bonté ». Il possédait, en effet, au plus haut degré, la première des vertus chrétiennes: l'amour du prochain, non pas au sens d'une affinité élective, mais au sens biblique de l'amour don de soi.

De ce fait il incarnait, à proprement parler, l'idéal de la Croix-Rouge, s'identifiant totalement avec lui. Lorsque le CICR devait fixer son attitude dans un cas délicat, comme il s'en présentait si souvent, il appliquait toujours la règle d'or qu'il s'était tracée: rechercher d'abord l'intérêt des victimes; tout le reste — y compris le prestige de l'institution — passait après.

Aucune souffrance humaine ne lui fut étrangère. Pendant le récent conflit mondial, étant de par ses fonctions en contact direct avec les maux indicibles de l'humanité, il souffrait profondément. La pitié — la vraie pitié, qui n'a rien de commun avec la sensiblerie, comme la vraie charité n'est en rien l'aumône — était le mobile de ses actes. Elle provoquait en lui la volonté de secourir, d'aider de toutes ses forces.

Les principes qui guident le Comité international de la Croix-

Rouge devaient être marqués profondément par l'empreinte de cet homme: de sa science juridique ils ont pris leurs caractères bien définis, leur expression dans des règles de droit applicables dans toutes les sociétés organisées; à ses connaissances étendues, ils doivent leur disponibilité qui permet une action rapide dans les circonstances les plus imprévues; de son cœur enfin, ils ont tiré cette sensibilité, cet élan qui font de la Croix-Rouge une œuvre unique, irremplaçable.

Depuis le jour où, fatigué par l'âge, Max Huber espasa ses visites à Genève, l'action du Comité n'a cessé de s'étendre. Les guerres civiles, les révolutions, les troubles qui agitent tant de peuples l'ont vu intervenir pour prendre la défense de victimes dont le sort est sans doute plus tragique que celui des soldats qui sont tombés dans les guerres internationales d'hier.

Mais l'inspiration reste la même. Comme nous le disions en commençant, pour nous, amis et disciples, pour la Croix-Rouge, pour tous ceux qui luttent contre la souffrance, Max Huber reste vivant.

LÉOPOLD BOISSIER

Président du Comité international
de la Croix-Rouge